

A.Y AUTO TRADERS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11T rue Bergeret,
95290 L'ISLE ADAM
RCS : 921 172 318 PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DES ASSOCIES
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize juillet à 11 heures,

Au siège social, au 11T rue Bergeret, 95290 L'Isle Adam

La séance est présidée par M. Antoine BOIS, Président.

Les associés de la société A.Y AUTO TRADERS au capital de 1 000€ :

- Monsieur Antoine BOIS, propriétaire de 500 actions, soit 50% des droits de vote
- Monsieur Yoann OTTAN, propriétaire de 500 actions, soit 50% des droits de vote

Soit un total de 1 000 actions

Ont pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Décision de dissolution de la société
- Nomination du liquidateur
- Fixation du siège de la liquidation
- Pouvoirs

Le président constate que l'ensemble des associés sont présents. Le quorum est donc atteint.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de dissoudre la société à compter du 13 Juillet 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine BOIS aux fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, pour une durée illimitée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident de fixer le siège de la liquidation au 11T rue Bergeret, 95290 L'Isle Adam.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident de donner pouvoir au porteur des présentes en vue d'effectuer les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Associé - Président

Monsieur Antoine BOIS



Associé – Directeur Général

Monsieur Yoann OTTAN

